Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soir_corruption@hotmail.com

LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX DOIVENT PRENDRE DES MESURES DÉCISIVES

Les Européens convaincus que l'UE est gangrenée par la corruption

Les résultats d'études, d'enquêtes et autres sondages sur l'étendue de la corruption semblent se suivre et se ressembler. Du sud au nord de la planète, la situation est inquiétante. L'Europe n'échappe pas aux effets dévastateurs de ce fléau. Une toute récente enquête d'opinion diligentée par l'Union européenne est édifiante à ce sujet : 74% des personnes interrogées estiment que la corruption est un problème de premier plan dans leur pays et 8% ont déclaré avoir été explicitement ou implicitement invitées à verser un pot-de-vin au cours de l'année écoulée.

Les Européens sont convaincus que les Etats et les institutions de l'Union européenne sont gangrenés par la corruption, révèle une enquête d'opinion publiée le 15 février par la Commission européenne. 26 856 personnes ont été interrogées dans les 27 pays membres de l'UE : «74% estiment que la corruption est un problème de premier plan dans leur pays et 8% ont déclaré avoir été explicitement ou implicitement invitées à verser un pot-de-vin au cours de l'année écoulée».

Les Luxembourgeois se distinguent des autres Européens en étant ceux qui réclament le moins davantage de transparence sur le financement des partis politiques. Ils font beaucoup moins le lien entre corruption et crime organisé que leurs voisins. Comme les pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande et Pays-Bas), la corruption n'est pas un sujet majeur au Luxembourg.

Le mal touche également les institutions de l'UE. «73% se disent convaincues que les institutions de l'Union européennes sont touchées», souligne l'enquête. Ce sentiment est constant depuis plusieurs années, a reconnu la porte-parole de la commissaire européenne en charge des affaires intérieures et de sécurité. Il est entretenu par la publicité donnée à toutes les enquêtes menées au sein des institutions, mais en fait les cas de corruption ne concernent qu'un très petit nombre de personnes. «Une trentaine de cas l'année dernière», a précisé la commissaire au cours d'un point de presse.

Enorme perte de confiance

Le fait que trois députés européens, tous anciens ministres, aient accepté de monnayer leur influence, a également contribué à la mauvaise image des institutions européennes. Les fonctionnaires de la Commission, les élus au Parlement européen et les collaborateurs des agences de l'UE sont en contact permanent avec des groupes de pression installés à Bruxelles avec d'importants moyens financiers. «La politique de la Commission est la tolérance zéro pour les cas de corruption», a assuré la porte-parole citée plus haut. Mais la commissaire ne cache pas sa déception face à l'ampleur du problème. «Les Européens attendent des gouvernements nationaux qu'ils prennent des mesures décisives. Il est temps qu'ils le fassent», a-t-elle affirmé dans un communiqué.

L'enquête est toutefois sévère pour le personnel politique invité à agir. 6% seulement des personnes interrogées disent faire confiance aux représentants politiques pour lutter contre la corruption. L'Union européenne, donneuse de leçons en matière de lutte contre la corruption, ferait mieux de nettoyer ses écuries d'Augias.

Djilali Hadjadj

La Russie adhère à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption

La Fédération de Russie a accompli le 17 février 2012 une avancée décisive dans le respect des normes internationales de lutte contre la corruption en déposant son instrument d'adhésion à la Convention de l'OCDE lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au siège de l'OCDE, à Paris. Le 17 avril 2012, soit 60 jours après cette cérémonie, la Russie deviendra le 39e pays signataire de la Convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE.

La Russie fera l'objet d'examens systématiques de la mise en œuvre de sa législation de lutte contre la corruption, le premier devant avoir lieu en 2012.

Il s'agira de l'un des 22 examens que l'OCDE mènera dans un grand nombre de domaines afin d'évaluer la capacité du pays à répondre aux normes de l'OCDE et à devenir un membre de l'Organisation. Corrompre un agent public étranger est illégal en Russie depuis mai 2011. Avec sa législation en place, l'OCDE a invité la Russie à rejoindre le groupe de travail de lutte contre la corruption en mai 2011 avant de devenir partie à la Convention.

La convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE, qui est entrée en vigueur en 1999, interdit la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Grâce à son mécanisme de surveillance des pays et de suivi mutuel de large portée, la convention vise à garantir l'efficacité de la lutte contre la corruption, créant ainsi des règles de jeu équitables propres à favoriser une juste concurrence. Les parties à la convention sont les 34 pays membres de l'OCDE auxquels s'ajoutent l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil et la Bulgarie.

LSC

RAPPORT MORAL SUR L'ARGENT DANS LE MONDE

La crise amplifie les risques de fraude

Selon le dernier rapport moral sur l'argent dans le monde, édité chaque année par l'Association française d'économie financière, la crise a encouragé un essor significatif de l'économie souterraine. Les organismes de lutte contre la criminalité et les délits financiers sont en éveil. «La crise financière a un impact réel sur la fraude», note Jean-Baptiste Carpentier, le directeur de Tracfin, la cellule gouvernementale française de lutte contre le blanchiment. Le constat est sans appel. «On assiste au développement d'une macroéconomie souterraine qui dépasse le stade de la petite magouille, ce sont de gigantesque fraudes à la TVA, au travail dissimulé...», constate l'ex-magistrat. A ces cibles, Daniel Lebègue, le président de Transparency International France, en ajoute une autre : «Dans une période où la diminution des déficits publics est un objectif important, on ne pourra pas obtenir des citoyens des efforts si on ne commence pas à agir avec une extrême rigueur contre la fraude fiscale». Selon lui, la fraude fiscale internationale serait due pour deux tiers aux entreprises et pour un un tiers aux particuliers. Dans une contribution au rapport moral, Michel Taly, avocat fiscaliste, note, lui, une prise de conscience des entreprises vis-à-vis des paradis fiscaux mais, écrit-il, «ce mouvement est en fait davantage dû à une évolution volontaire des contribuables qu'à une plus grande efficacité des contrôles».

Le 31 janvier en France, la cour de cassation a dû annuler la procédure fiscale initiée à partir des fichiers de la banque HSBC en Suisse. 3 000 noms étaient dans le collimateur des juges, des douanes judiciaires... et de l'administration fiscale. Or ces fichiers provenaient initialement d'un vol d'un des employés.

D. H.

LIBRE DÉBAT

Les privilégiés de la République

La corruption en Algérie est la suivante : l'exécutif politique, les hommes au pouvoir ne servent pas leurs relais directement avec de l'argent, mais avec des privilèges.

Ces privilèges sont généralement la distribution de logements, de terrains agricoles, industriels et domestiques, des agréments d'importation en exclusivité qui se chiffrent à des centaines de milliards, comme par exemple une licence d'importation d'une marque de bière pour un parti islamiste.

Ces relais du pouvoir sont implantés dans différents partis politiques proches du pouvoir, tels que la majorité de l'APN, la majorité des APC, les APW, les daïras et les wilayas, sans compter des emplois fictifs pour leurs familles et progénitures, qui ne font que de temps à autre leur apparition dans les institutions de l'Etat. Les députés sont arrivés même à voter une loi qui permet à un bénéficiaire d'un logement social de pouvoir le revendre : du jamais vu sur la planète terre, et dire qu'un logement social est une propriété exclusive de l'Etat. Y compris des logements d'astreinte dans différents établissements scolaires sur tout le territoire national.

Mme Assia Meddahi

BIENS MAL ACQUIS PAR LES DICTATEURS

Saisie en France dans l'hôtel particulier du président de la Guinée équatoriale

Des biens ont été saisis le 15 février dans le cadre de la perquisition de l'appartement du fils du président de la Guinée équatoriale, Teodoro Obiang, avenue Foch, à Paris (XVIe), dans l'affaire dite des biens mal acquis par des chefs d'Etat africains.

L'opération est conduite par les deux juges d'instruction chargés du dossier et les policiers de l'OCRGDF (Office central pour la répression de la grande délinquance financière), qui ont saisi beaucoup de mobilier présent dans l'appartement luxueusement décoré, a-t-on indiqué de source proche de l'enquête. Deux camions de déménagement stationnaient devant l'hôtel particulier de six étages du 42 avenue Foch, tandis qu'un dispositif de sécurité bloquait son accès. L'opération devrait se poursuivre plusieurs jours, a-t-on précisé. Les juges Roger Le Loire et René Grouman enquêtent depuis décembre 2010 sur les conditions dans lesquelles trois chefs d'Etat africains, Denis Sassou Nguesso du Congo, Teodoro Obiang Nguema et le défunt président gabonais Omar Bongo Ondimba, ont acquis un important patrimoine immobilier et mobilier en France.

L'enquête a récemment été élargie à de possibles acquisitions réalisées par les chefs d'Etat et leurs proches après le dépôt de la plainte en 2008 par Transparency International France (TIF), a-t-on précisé. Le fils de M. Obiang a ainsi acquis des œuvres d'art lors de la vente de la collection Yves Saint-Laurent et Pierre Bergé en février 2009 pour 18,35 millions d'euros. Par ailleurs, le président de TIF, Daniel Lebègue, s'est interrogé sur la possibilité de saisir l'immeuble lui-même.

«Ce serait une première.» L'avocat du président guinéen s'est insurgé contre cette perquisition, estimant que l'immeuble était protégé par une immunité diplomatique. «Cet immeuble appartient à l'Etat équato-guinéen et non à la présidence», a protesté l'avocat, précisant que ce changement de propriété était intervenu en octobre. «Cet appartement relève du droit commun», avait réagi, de son côté, le ministère français des affaires étrangères.

LSC